



Compte-rendu Conseil du 7 décembre 2022

TRAVAUX ASSAINISSEMENT ECOLE

M. le Maire explique que des problèmes d'évacuation sont apparus à la cantine et qu'il y a un souci de raccordement à l'assainissement. Il présente le devis de l'entreprise DL d'un montant de 1 886,46 € afin de raccorder la partie défectueuse au réseau de la commune.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise DL pour la réparation du réseau, charge le Maire de faire les travaux dès que possible et précise que l'engazonnement ne sera pas pris dans les travaux.

DECISION MODIFICATIVE 3

M. le Maire explique que lors de la dernière réunion du SIVOS, le Président a exposé un état de la trésorerie en expliquant qu'il manque 30 000€ pour clôturer l'année et notamment pour les salaires de décembre. Ce manque étant principalement dû aux impayés et aux recettes en attente de cantine, garderie et centre de loisirs. La participation de la commune de La Coulonche, au prorata, s'élève à 6344,37 €. Le compte 65541 ayant été totalement utilisé, il convient de prendre une DM pour l'alimenter et verser cette contribution exceptionnelle.

Le Maire propose :

- + 6 344,37 € au 65541
- 1 744,37 € au 6413
- 2 000,00 € au 6411
- 2 600,00 € au 615231

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la décision modificative telle que présentée ci-dessus et charge le Maire de verser cette contribution exceptionnelle au SIVOS.

QUESTIONS DIVERSES

- Travaux isolation combles mairie : le Maire présente au conseil plusieurs devis de matériaux afin que l'agent fasse les travaux. Le conseil demande de nouveaux devis.

- Club-house : la pose d'un petit chauffe-eau au club ayant été évoqué, demande d'un devis.

- Décoration de Noël : rendez-vous pris pour le démontage le samedi 7 janvier aux alentours de 9h/9h30.